

SINCENY
Réunion du Conseil Municipal

Séance du 17 octobre 2016

L'an deux mil seize, le dix-sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Bernard PEZET, Maire.

Présents : M. PEZET, M. XAVIER, Mme PANCIEKIEWICZ, M. VUYLSTEKE, Mme VASSET, M. OLLEVIER, M. LABOIS, Mme BARDOT, Mme JULIEN, M. FILACHET, Mme DEMILLY, M. LACOUME, Mme TROUILLET, Mme GALET, M. MARQUETTE, Mme MARCHIONNI.

Absente représentée : Mme DAVID par Mme MARCHIONNI.

Absents excusés : M. VOILQUE, Mme VERGNEAU.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20h00.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. VUYLSTEKE est désigné secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du conseil municipal du 29 août 2016.

3. DECISION MODIFICATIVE N°3

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, la décision modificative n°3 telle que présentée ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
64 111 (rémunération principale)	9 700 €	
65 541 (contributions fonds compens.)	11 300 €	
Budget suréquilibré en recettes		21 000 €
TOTAL	21 000 €	21 000 €

	INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes
1021 (dotation)		-18 393 €
204 172 (bâtiments et installations)	900 €	
2315 (installations, matériel et outillage techniques)	- 900 €	
2804172 (amortissement - bâtiments et installations)		18 393 €
TOTAL	0 €	0 €

4. PLAN DE FINANCEMENT DU POLE ENFANCE-JEUNESSE

Considérant la délibération n°2016-5 du 22 février 2016 sur les demandes de subventions à effectuer auprès des divers financeurs pour la construction d'un Pôle Enfance-Jeunesse,

Considérant la nécessité d'un plan de financement définitif,

Considérant les décisions déjà prises par certains financeurs,

Considérant le permis de construire accordé à la date du 5 juillet 2016,
Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de retenir le plan de financement tel que présenté ci-dessous :

Financeurs	Taux	Montant
Conseil départemental	25,0000%	250 000 €
CAF	16,6326%	166 326 €
D.E.T.R.	28,3674%	283 674 €
F.S.I.L.	10,0000%	100 000 €
Commune	20,0000%	200 000 €
TOTAL H.T.	100,0000%	1 000 000 €

- d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires au dépôt des demandes de subventions auprès des différents financeurs.

5. DEMANDE DE SUBVENTION – RESERVE PARLEMENTAIRE

M. le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'acquérir un tracteur tondeuse pour l'entretien des espaces verts,

Considérant que le dossier n'a pas été retenu au titre de la DTR 2016, M. le Maire propose de faire une nouvelle demande de subvention par le biais de la réserve parlementaire de Mme BECHTEL, députée de l'Aisne, pour l'année 2017,

Considérant le devis de la société TREC pour un montant de 14 000€ H.T.,

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer une demande de réserve parlementaire auprès de Mme BECHTEL, au plus fort taux.

6. CCCT – FONDS DE CONCOURS 2016

Vu l'article L.5214-16 alinéa V du CGCT disposant qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés,

Vu la délibération de la Communauté de Communes de Chauny-Tergnier du 13 juin 2005,

Vu la délibération de la Communauté de Communes de Chauny-Tergnier du 9 juin 2008,

Vu la délibération de la Communauté de Communes de Chauny-Tergnier du 26 mars 2013,

Vu notre demande d'aide financière formulée en date du 18 avril 2016 concernant l'acquisition de matériels d'entretien du domaine communal,

Vu la délibération de la Communauté de Communes de Chauny-Tergnier du 12 septembre 2016,

Considérant le plan de financement de l'opération tel que repris dans le tableau suivant :

Coût prévisionnel de l'opération H.T.	22 587,00 €
Participation de la CCCT	10 000,00 €
Participation communale	12 587,00 €

Vu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de demander un fonds de concours à la CCCT d'un montant maximum de 10 000,00€ pour l'acquisition de matériels d'entretien du domaine communal dont le coût est estimé à 22 587,00€ H.T.
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
- Autorise M. le Maire à accomplir toutes les formalités subséquentes.

7. CCCT – RAPPORT D'ACTIVITE

M. le Maire rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du CGCT, le Président de l'EPCI adresse chaque année avant le 30 septembre au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication au conseil municipal en séance publique.
Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2015 de la CCCT.

8. CREATION / SUPPRESSION DE POSTE (TECHNIQUE)

Création de deux postes d'agent technique dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE)

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi, M. le Maire propose de créer deux emplois de contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 1^{er} novembre 2016.

Ces contrats sont des contrats aidés réservés à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux. La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat.

M. le Maire propose donc de l'autoriser à signer les conventions avec l'Etat et les contrats de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ces contrats pourront être renouvelés, sauf dérogation, dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de créer deux postes d'agent technique dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi »,
- précise que ces contrats seront d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, sauf dérogation, après renouvellement des conventions,
- précise que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine,
- indique que la rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail,
- autorise M. le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour les recrutements.

Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe (35h00)

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu l'avis du comité technique en date du 11 octobre 2016.

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique.

Considérant le départ à la retraite de Mme Colette COURBOIN à compter du 1^{er} octobre 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de supprimer un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2016.

9. ACQUISITION DE PARCELLES / ALIGNEMENT RUELLE MINARD

M. le Maire rappelle les enjeux de l'acquisition de parcelles et d'alignement dans la ruelle Minard.

Le riverain concerné par l'alignement ayant opposé un refus d'accord amiable, la commune se réserve le droit de mettre en œuvre la délibération n°2016-31 du 7 juin 2016.

10. TARIFS BOURSE AUX JOUETS ET MARCHÉ DE NOËL

Considérant qu'il y a lieu de voter les tarifs de la bourse aux jouets et du marché de Noël pour l'année 2016, il est proposé les tarifs suivants :

- Bourse aux jouets :

- gratuit pour les habitants de Sinceny
- 10€ la table pour les extérieurs

- Marché de Noël :

- dans la salle polyvalente :
 - 5€ la table pour les habitants de la commune
 - 10€ la table pour les extérieurs
 - 20€ pour les professionnels
- dans un chalet, pour le week-end :
 - 10€ pour les habitants de la commune
 - 20€ pour les extérieurs
 - 30€ pour les professionnels

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de voter les tarifs tels que présentés,
- de reconduire tacitement les tarifs pour les années futures.

11. QUESTIONS DIVERSES

M. MARQUETTE indique qu'afin de sécuriser la sortie de la cité Godard, il serait opportun de placer un miroir dans la rue Emile Duployé. M. le Maire indique que la proposition sera discutée lors de la prochaine commission travaux, tout comme l'étude de la sortie de la rue du Moulin à vent.

Faute de nouveau point à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h25